



Tarbes, le 17 juillet 2018

Madame la Préfète des Hautes Pyrénées

Place Charles de Gaulle  
65 000 Tarbes.

**Objet** : Restructuration du réseau des trésoreries de proximité. Audience du 10 juillet 2018.

Madame la Préfète,

Nous vous remercions de nous avoir reçus le 10 juillet dernier au sujet des projets de restructuration du réseau de proximité des trésoreries du département.

Nous vous avons remis à cette occasion les 2000 signatures de pétitions demandant le maintien du réseau de proximité ( les communes ayant également engagé à leur niveau des pétitions ) ainsi que des délibérations et motions.

De notre point de vue, et comme cela a d'ailleurs été reconnu par le directeur départemental des finances publiques lors de la réunion du comité technique local du 5 juillet, il existe aujourd'hui un consensus au niveau des élus locaux et parlementaires pour refuser ces opérations au 1er janvier 2019 et demander un moratoire de cinq ans afin d'engager une véritable réflexion sur un maillage territorial répondant aux besoins des populations du territoire.

Vous nous avez indiqué avoir rapporté votre avis favorable initial sur ces projets ( fermeture des trésoreries de Vielle Aure, Trie sur Baïse, Saint Laurent de Neste et transfert de l'accueil fiscal des trésoreries d'Argelès Gazost au SIP de Lourdes et des trésoreries de Loures Barousse et Arreau au SIP de Lanmezan ) pour émettre désormais un avis réservé sur ces opérations.

Nous vous avons indiqué lors de notre entretien que les élus locaux et parlementaires envisageaient de vous solliciter pour l'organisation d'une table ronde sur le sujet.

Nous espérons bien évidemment que celle-ci pourra se concrétiser.

Pour notre part et de manière constante nous défendons un service public de proximité de plein exercice qui réponde aux besoins de nos populations. Bien entendu, il ne s'agit pas pour nous de nier les évolutions et le développement continu des techniques de l'information et de la communication mais bien de prendre le temps du débat contradictoire afin de cerner les besoins des populations et des élu(e)s pour bâtir un réseau de proximité où l'humain reste au coeur du service public.

En effet, nos services, en charge du contrôle de l'argent public, sont au cœur de la démocratie et de la République. C'est pourquoi ils doivent garantir, dans leurs compétences fiscales, économiques et financières, l'égalité d'accès et de traitement tant pour les usagers – contribuables particuliers et professionnels - que pour les partenaires institutionnels -collectivités locales, établissements publics-.

Ce n'est manifestement pas l'ambition de la DGFIP et de la direction départementale qui qualifient de restructurations « invisibles » les services qui voient leurs missions fiscales transférées, et de restructurations « visibles » les services amenés à fermer définitivement.

En effet, la vision du « tout numérique » de notre administration sert d'alibi pour des décisions de fermeture de services de proximité, ou encore pour transférer la mission fiscale des Trésoreries d'Argelès, Loures Barousse et Arreau vers les services des impôts des particuliers de Lourdes et Lannemezan.

Nous pensons au contraire que les nouvelles technologies sont un moyen de maintenir et de renforcer les services de proximité. Cela fait de nombreuses années que nos services travaillent en télétraitement ; pour autant, l'importante fréquentation de nos guichets – des usagers aux régisseurs- prouve l'utilité de nos services de proximité et de pleine compétence.

Concernant les projets de fermetures, aucune étude d'impact n'est réalisée tandis que la dynamique des territoires n'est pas prise en compte, notamment le contexte socio-économique ou encore les efforts des politiques locales pour l'attractivité des bassins de vie.

En misant sur le « tout numérique », l'Administration ignore sciemment les quelques 25 à 30 % de la population qui se trouvent démunis face à l'usage d'internet pour accéder aux services publics ( rapport du défenseur des droits sur le sujet ). Elle organise la pénurie et prétexte bien souvent l'absence de volontaires afin de fermer certaines unités ( ce qui au demeurant n'est pas le cas des trois opérations de restructuration programmées qui bénéficient d'un personnel attaché à l'exercice de leurs missions sur leur lieu de travail) .

En transférant des missions à des dizaines de kilomètres, elle pénalise les personnes âgées, les usagers à mobilité réduite, et ceux sans moyens de locomotion.

Dans un département comme le notre, avec les caractéristiques de population qui sont les siennes, le maintien de nos services de proximité est indispensable.

Nous avons, comme vous le savez, rencontré les maires des communes concernées ( de multiples délibérations que vous avez reçues ont été votées) : ils sont vent debout contre les fermetures de services. L'Association des Maires du département et le Conseil départemental ont statué sur le sujet, les parlementaires ayant pour leur part saisi le Ministre des Comptes Publics.

Les Maires, conseillers départementaux et parlementaires s'opposent à cette liquidation et à ce « déménagement du territoire » organisé sous un faux prétexte.

C'est pourquoi, nous espérons bien évidemment que vous donnerez une suite favorable à la demande de table ronde qui devrait être prochainement formalisée et que, dans ce cas, l'intersyndicale finances publiques du département puisse être associée à ce débat.

Nous vous prions de croire, madame la Préfète, en l'assurance de notre considération distinguée.

Les secrétaires CGT et Solidaires Finances Publiques  
des Hautes Pyrénées